

De: APST37 <contact@sarbacane.apst37.fr>
Envoyé: mardi 6 octobre 2020 10:46
À: TESSIER Christèle
Objet: Votre service de santé au travail vous informe

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Votre service de santé au travail vous informe

6 octobre 2020

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (article L4121-1 du Code du Travail).

L'obligation de sécurité qui vous incombe induit que vous mettiez en place des actions de prévention, d'information et de formation.

Dans ce contexte :



1) Vous devez procéder à la **création ou à la mise à jour de votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER)** : il identifie les risques professionnels

Vous souhaitez de plus amples informations : contactez nos

de chaque unité de travail aux fins de concevoir un plan de prévention et d'actions.

Sa mise à jour concernant le volet « COVID-19 » est rendue obligatoire dans le contexte de pandémie actuelle.

**préventeurs* via
l'adresse suivante :**

DUER@apst37.fr

* l'intervention des préventeurs de l'APST37 est comprise dans vos cotisations.



2) Nous attirons également votre attention sur l'importance et l'obligation de déclarer l'ensemble des salariés liés à votre établissement par un contrat de travail.

En effet, tout salarié embauché doit faire l'objet d'une déclaration auprès de nos services quels que soient :

- La nature du contrat de travail (CDD, CDI, apprenti, formation en alternance, contrat de professionnalisation, contrat d'insertion, salarié à employeurs multiples, salarié intérimaire mais également salarié en longue maladie, congé parental, congé sabbatique, ...);
- La durée du contrat de travail ;
- Le nombre d'heures mensuelles réalisées par le salarié (englobant ainsi les salariés à

**Vous souhaitez
déclarer un ou
plusieurs salariés**

Connectez-vous sur
notre site internet
www.apst37.fr

=> item « **Portail
adhérents** »

=> rubrique « **Mes
salariés** »

(connexion à l'aide des
identifiants que nous vous
avons communiqués.

Vous avez perdu vos
identifiants : 02 47 37 66 76 ou
par mail :
relationsadherents@apst37.fr

temps partiel).



3) Les équipes pluridisciplinaires de l'APST37 sont là pour vous accompagner et vous conseiller. Dans cette période de crise sanitaire profonde, n'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail qui demeure votre interlocuteur privilégié.



Bien sincèrement,

Le Pôle Relations Adhérents
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
www.apst37.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)